

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 mai 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, M. Taïbi, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 18-01 du 15 mai 2025

### DISPOSITIF BAFA ET BAFD 2025 – CONVENTIONS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les organismes de formation suivants, habilités par l'État pour des formations BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) au titre de l'année 2025 :

- l'Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (A.F.O.C.A.L) ;
- l'Association touristique des Cheminots (A.T.C) ;
- l'Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale (A.R.O.E.V.E.N) ;
- Association régionale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active en Île-de-France (C.E.M.E.A) ;
- Centre de formation d'animateurs et de gestionnaires (C.F.A.G) ;
- Centre protestant des colonies de vacances (C.P.C.V) ;
- l'association Fédération des œuvres laïques de Seine-Saint-Denis (F.O.L 93) ;
- Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F) ;
- Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T) ;
- Institut de formation d'animateurs de collectivité (I.F.A.C.) ;
- Léo Lagrange Nord Île-de-France ;
- Mouvement rural jeunesse chrétienne ;



- Office pour la formation des animateurs des Centres de vacances et de loisirs (O.F.A.C) ;
- Union des fédérations des pionniers de France ;
- Union nationale des Centres sportifs de plein air (U.C.P.A) ;
- Union française des Centres de vacances et de loisirs (U.F.C.V.) ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*